



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 058-2024 : « CHEZ FAB » Snacking à emporter et sur place
ARRETE PRONONÇANT L'AUTORISATION PROVISOIRE D'OUVERTURE**

Le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu le code général des collectivités notamment son les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46 ;
Vu la demande de l'El Berget Fabrice en vue de l'ouverture de son établissement « CHEZ FAB » Snacking à emporter et sur place à compter du 12 juillet 2024.
Vu le contrôle et l'avis favorable en date du 08 Avril 2022 du Bureau de contrôle SOCOTEC, suite aux travaux d'aménagement des locaux ;
Considérant que les locaux sis 3 Place Georges Pompidou abritaient déjà un commerce (Pizzeria) ;

ARRETE

Article 1 : l'El Berget Fabrice sise 3 Place Georges Pompidou, a l'autorisation provisoire d'ouverture de l'établissement « CHEZ FAB » Snacking à emporter et sur place à compter du 12 juillet 2024.

Article 2 : L'ouverture des locaux au public interviendra de façon durable après :

Avis de la Commission de sécurité
Avis de la commission d'accessibilité

Mr Fabrice BERGET dispose d'un délai allant jusqu'au 31 août 2024 pour entreprendre toutes démarches et travaux utiles afin que son établissement réponde :

Aux normes en vigueur en matière de sécurité
Aux normes en vigueur en matière d'accessibilité

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : M. le chef de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Mauriac.
- Monsieur Fabrice BERGET, exploitant de l'établissement « CHEZ FAB »

Fait à Ydes, le 03 Juillet 2024

Le Maire, Alain DELAGE

